

## PERSONNEL NAVIGANT TECHNIQUE / PILOTE DE LIGNE (H/F)

### **Mission**

Le Personnel Navigant Technique prépare dans un premier temps le dossier technique de vol (météo, routes, quantité de carburant à embarquer, données techniques de l'avion...).

Il/elle assure le pilotage de l'avion en veillant au bon déroulement du vol en liaison avec les services au sol (contrôleurs aérien, commerciaux, techniques...), de la gestion de l'équipage (copilotes, Chef(s) de cabine, hôtesse de l'air et stewards) et au respect des règles commerciales de la compagnie pour répondre aux attentes des passagers (service, ponctualité, régularité...).

### **Compétences requises**

- Satisfaire à l'aptitude médicale : être reconnu mentalement et physiquement apte à l'exercice du métier
- Très bon niveau de pratique courante de l'anglais (score supérieur ou égal à 850 points au test TOEIC®)
- Esprit de décision et maîtrise de soi
- Rigueur dans son travail et son comportement
- Bonne résistance physique et nerveuse (horaires décalés et stress à gérer)
- Des critères d'âge et de diplômes sont à prendre en compte notamment pour certaines rentrées en formation
- Être de nationalité française ou d'un pays membre de l'Union Européenne (à l'exception de la Bulgarie et de la Roumanie) et s'exprimer couramment dans la langue française.

## Formation

La formation pour accéder à ce métier est d'une durée variable selon l'établissement de formation.

Les formations sont dispensées dans les centres suivants :

- L'École Nationale de l'Aviation Civile à Toulouse. La formation dure 18 mois environ. (Plus d'infos sur : [www.enac.fr](http://www.enac.fr))
- La filière Air France Pilotes Cadet concerne des jeunes de moins de 27 ans. La formation dure 28 mois et est entièrement prise en charge par la compagnie (Plus d'infos sur : <http://www.devenirpiloteairfrance.com>).
- D'autres établissements de formation et aéro-clubs proposent aussi cette formation.

## Environnement de travail

- Les pilotes travaillent principalement en vol mais aussi au sol (préparation du vol, briefing équipage, implication dans la stratégie de la compagnie...) avec un planning pouvant conduire à avoir des horaires décalés.
- Le port de l'uniforme est obligatoire car le PNT a un rôle de représentation.

N.B. : Le travail en zone réservée nécessite l'obtention d'un titre d'accès obtenu après habilitation par le Préfet. Le casier judiciaire doit être vierge.

## Évolution

Au début de carrière, le personnel navigant technique assure les fonctions de copilote puis par la suite peut évoluer vers les fonctions de commandant de bord.



**NORMANDIE AEROSPACE**

Technopôle du Madrillet

745 avenue de l'Université - Bâtiment CRIHAN

76800 Saint-Etienne du Rouvray

T +33 (0)2 32 80 88 00

[www.nae.fr](http://www.nae.fr)